AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0975
FR0010160564-FS0378

18 juillet 2013

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration de fin d'une action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

ORCHESTRA-PREMAMAN

(Euronext Paris)

1- Par courriers reçus le 17 juillet 2013, la société anonyme de droit luxembourgeois Golami SA (sise 9B, boulevard du Prince Henri – L 1724 Luxembourg)[1] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 4 juillet 2013, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital et des droits de vote de la société ORCHESTRA PREMAMAN (anciennement dénommée ORCHESTRA-KAZIBAO) et détenir à ce jour 945 446 actions ORCHESTRA PREMAMAN représentant autant de droits de vote, soit 29,92% du capital et des droits de vote de la société.

Par ces mêmes courriers, le concert constitué par de M. Charles Gotlib, M. Marcel Gotlib, M. William Gotlib, Mme Batia Grinwald, et les sociétés Bagogest CVA[2], Chargogest CVA[3], Magogest CVA[4], Vegotex International NV, Wigogest CVA et Gestico BVBA a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 juillet 2013, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ORCHESTRA PREMAMAN (anciennement dénommée ORCHESTRA-KAZIBAO) et détenir à cette date 2 actions ORCHESTRA PREMAMAN.

Par ces mêmes courriers, les sociétés Bagogest CVA, Chargogest CVA et Magogest CVA ont chacune déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en baisse, le 4 juillet 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ORCHESTRA PREMAMAN et ne plus détenir directement à ce jour aucune action ORCHESTRA PREMAMAN.

MM. Charles Gotlib et Marcel Gotlib ont chacun conservé une action ORCHESTRA PREMAMAN.

Ces franchissements de seuils résulte de l'acquisition hors marché par la société Golami SA, intervenue le 4 juillet 2013, auprès de M. Charles Gotlib, M. Marcel Gotlib, M. William Gotlib, Mme Batia Grinwald, et les sociétés Bagogest CVA, Chargogest CVA, Magogest CVA, Vegotex International NV, Wigogest CVA et Gestico BVBA de l'ensemble de leurs actions ORCHESTRA PREMAMAN, à l'exception d'une action conservée par MM. Charles Gotlib et Marcel Gotlib.

[1] La société Golami SA est détenue à parts égales par MM. Charles Gotlib, Marcel Gotlib, William Gotlib et Mme Batia Gotlib.
[2] Société contrôlée par Mme Batia Grinwald.
[3] Société contrôlée par M. Charles Gotlib.
[4] Société contrôlée par M. Marcel Gotlib.

2- Par les mêmes courriers, la société Golami SA a effectué la déclaration d'intention suivante :

« La société Golami SA, agissant seule et non pas de concert, précise que l'acquisition hors marché des actions déclarée est financée au moyen d'un crédit vendeur consenti par les cédants et par inscription en compte courant au nom de chacun des cédants.

A ce jour, la société Golami SA n'envisage ni de poursuivre ses achats ni d'acquérir le contrôle de la société ORCHESTRA PREMAMAN.

Le déclarant n'entend pas mettre en œuvre de nouvelles stratégies vis-à-vis de l'émetteur et, par conséquent, aucune des opérations visées au point 6° de l'article 223-17 du règlement général de l'Amf ne sera mise en œuvre.

Il n'existe pas d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de l'émetteur.

Golami SA ne détient aucun instruments financiers ou n'est partie à aucun accord, mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

Il est précisé que le déclarant n'envisage pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur étant précisé que deux des associés du déclarant, à savoir M. Marcel Gotlib et M. Charles Gotlib exercent actuellement le mandat d'administrateur de la société ORHESTRA PREMAMAN. »

3- Par les mêmes courriers, M. Charles Gotlib, M. Marcel Gotlib, M. William Gotlib, Mme Batia Grinwald, et les sociétés Bagogest CVA, Chargogest CVA, Magogest CVA, Vegotex international NV, Wigogest CVA et Gestico BVBA ont également déclaré mettre un terme à leur concert avec effet au 4 juillet 2013.
